

COMMUNE du GLAIZIL

Membres en exercice : 10 Membres Présents : 9 Membres représentés : 0 Absents : 1
VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SEANCE du 10 Juin 2021

DELIBERATION N° 33 / 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le 10 juin à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 4 juin 2021 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire
PRESENTS : COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, GAUTHIER Guy, HORLAVILLE Damien, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, REY Delphine, SAUVA Christian

ABSENTS ou EXCUSES : GAUTHIER Jean-Pierre (absent)

SECRETAIRE : ARMAND Nathalie

OBJET : Ravalement des façades de la mairie – Choix de l'entreprise

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de ravalement des façades de la mairie de 2019.

Madame Delphine REY quitte la salle, l'entreprise de son époux ayant été consultée.

Il précise que les subventions demandées au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et au département sont maintenant acquises et qu'il y a lieu de lancer les travaux.

Afin de mener à bien ce projet, des devis ont été demandés aux entreprises du secteur.

Le Maire donne lecture des devis reçus par la commune :

- entreprise REY-NOVATION : 26 986,50 € HT
- entreprise BLANC & FILS : 32 356,99 € HT

Il propose de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement pour la commune et demande son avis au conseil.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Retient l'offre de l'entreprise comme exposée ci-dessous :

Entreprise REY-NOVATION : 26 986,50 € HT

pour effectuer les travaux de ravalement des façades de la mairie.

- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces du dossier et à ordonnancer l'ensemble des dépenses.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Maire,
COLLIN François

